Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-162_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 162.2026 Validation de l'étude d'opportunité pour la création d'une plateforme alimentaire de territoire : lancement de l'étude de faisabilité et sollicitation de co-financements

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que, par délibération en date du 22 février 2024, la CCKB avait décidé de lancer une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un hub alimentaire, plateforme logistique alimentaire, et l'avait autorisée à solliciter des co-financements auprès de la Région Bretagne dans le cadre du programme « *Bien Vivre Partout en Bretagne* » et de l'association LIT OUESTEREL.

Elle rappelle que le projet aurait pour objectif de créer une plateforme logistique alimentaire sur le territoire dont l'objectif serait de faciliter l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, afin de participer au respect des obligations de la loi dite « *EGAlim* » issues de son article 24 (soit 50% de produits durables ou sous signe d'origine ou de qualité dont au moins 20% de produits bio).
Elle informe le Conseil Communautaire que l'étude d'opportunité a été initiée à compter de novembre 2024 et a été finalisée au printemps 2026. Cette étude et ses conclusions ont été présentées et validées par le comité de pilotage, constitué dans le cadre de ce projet, le 7 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-162_2026-DE

L'étude d'opportunité confirme :

- L'intérêt tant pour la restauration collective que pour les producteurs locaux de faciliter leurs relations ;
- Les difficultés actuelles dans ces relations ;
- L'intérêt que pourrait représenter la création d'une plateforme logistique alimentaire, gérée par une structure privée (association, SCIC…), pour réduire ces difficultés.

Pour envisager la concrétisation de ce projet, la Présidente informe le Conseil Communautaire de la nécessité de procéder à la réalisation d'une étude de faisabilité dont l'objectif sera d'approfondir les informations collectées dans le cadre de l'étude d'opportunité, notamment :

- Les types de produits et les volumes susceptibles d'être proposés par les producteurs locaux ;
- Les types de produits et les volumes utilisés par la restauration collective ;
- La caractérisation et le dimensionnement de la plateforme logistique ;
- La définition d'un outil numérique permettant aux producteurs locaux de proposer leurs produits et à la restauration collective de passer les commandes.

L'étude pourrait également intégrer d'autres établissements de restaurations (EHPAD privés, restaurants privés, boulangeries…), ainsi que des établissements situés en dehors du territoire, notamment sur le Sud du territoire de Guingamp Paimpol Agglomération dans le cadre d'un partenariat avec cet EPCI.

L'étude d'opportunité met par ailleurs des actions nécessaires, au-delà de la réalisation d'une étude de faisabilité par un prestataire externe, permettant la réussite du projet telles que :

- L'accompagnement et la formation des élus et personnels de la restauration collective ;
- La création d'un guide des producteurs locaux ;
- L'organisation de rencontres entre producteurs et personnels de la restauration collective ;
- L'accompagnement pour la structuration juridique du projet.

Il est proposé que l'étude de faisabilité et les actions complémentaires puissent débuter à compter d'octobre 2026, pour une durée d'au moins 12 mois.

A date, le projet (études d'opportunité et de faisabilité) présente un coût prévisionnel de 171 000 € et bénéficie d'un soutien de la Région Bretagne à hauteur de 28 000 € et de l'Etat, via des fonds TI France versés au travers de l'association LIT OUESTEREL, à hauteur de 30 000 € dont 12 000 € dédiés à l'étude d'opportunité.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-162_2026-DE

Il convient toutefois de noter que le financement, via les fonds TI France, pourra être sollicité au plus tard à fin avril 2027, induisant la possibilité, selon l'avancement du projet, que la CCKB ne soit pas en mesure de solliciter le versement de l'ensemble de l'enveloppe prévue. De plus, ce cofinancement ne pourra excéder 50% des dépenses totales éligibles.
Afin de réduire l'autofinancement de la CCKB tout en en conservant une part minimale de 20% (soit 34 200 € selon le budget prévisionnel), des possibilités de cofinancement supplémentaires ont été identifiées via le fonds LEADER, administré par le Pays COB.
Pour participer au financement de cette étude, la Présidente propose au Conseil Communautaire de solliciter auprès du Pays Centre Ouest Bretagne, au titre du fonds Leader, un cofinancement à hauteur de 94 929 €, tel que précisé au plan de financement prévisionnel ci-annexé.
La Présidente informe le Conseil Communautaire que la commission Développement Economique, Agriculture et Filières locales a émis un avis favorable à cette opération.
Elle précise également que la CCKB poursuit la recherche d'autres cofinancements dans le cadre de ce projet.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- De valider l'étude d'opportunité réalisée par la CCKB dans le cadre d'un projet de création d'une plateforme logistique alimentaire ;
- D'autoriser la Présidente à engager les démarches nécessaires en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour ce projet et des actions complémentaires ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter un cofinancement à hauteur de 94 929 € auprès du Pays Centre Ouest Bretagne au titre du fonds Leader pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'actions complémentaires pour la création d'une plateforme logistique alimentaire locale, tel que précisé au plan de financement prévisionnel ci-annexé ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de l'étude de faisabilité et des actions complémentaires dans le cadre de la création d'une plateforme logistique alimentaire.

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Annexe Délibération 162. 2026 Economie

ANNEXE : Plan de financement prévisionnel

PROJET : CREATION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE Faciliter l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux						
DESCRIPTION	**DEPENSES (€ HT)**	**RECETTES (€ HT)**				
PRESTATIONS		**TI France**	**Leader (80 % maximum)**	**Région**	**CCKB (20% minimum)**	**Commentaires**
Etude de faisabilité	40 000 €	7 000 €	25 000 €	-	8 000 €	TI France = 50% du budget prévisionnel éligible plafonné à 26 400 €, fin de programme au 30/04/2027
Accompagnement juridique	10 000 €	-	8 000 €	-	2 000 €	
Formation du personnel de restauration (techniques culinaires, limitation du gaspillage alimentaire, menu végétarien ...)	0 €	-	-	-	0 €	Formations CNFPT financées par les cotisations des communes
Accompagnement élus/ personnel de restauration pour l'introduction de produits bio-locaux ou locaux dans les cantines	30 000 €	-	24 000 €	-	6 000 €	Objectif : comment mettre en œuvre l'introduction de produits locaux
Lien producteurs / restauration collective dont "rencontres de l'approvisionnement local" (forum, speed dating, conférences... pour restauration collective dans son ensemble, y compris acteurs privés)	10 000 €	-	8 000 €	-	2 000 €	
Guide des producteurs locaux (graphisme et site internet)	8 000 €	-	6 400 €	-	1 600 €	
REGIE						
Coût de postes - étude d'opportunité 2025-2026 (0,75 ETP) - 1 an et 3 mois	*35 000 €*	*3 600 €*	-	*11 529 €*	*19 871 €*	*Opération déjà réalisée*
Coût de postes (0,4 + 0,1 ETP par an sur 2 ans) 2027-2028 - 2 ans	50 000 €	-	23 529 €	16 471 €	10 000 €	
TOTAL	**183 000 €**	**10 600 €**	**94 929 €**	**28 000 €**	**49 471 €**	Dont 35 000 € déjà réalisés (étude d'opportunité)

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-162_2026-DE